

La sécurité HUMAINE



Les partenaires du Canada

Pour être efficaces, les initiatives touchant la sécurité humaine doivent être conçues et mises en oeuvre par l'intermédiaire de partenaires clés, notamment les institutions, les gouvernements et la société civile.

Un partenaire clé est le **Conseil de sécurité des Nations Unies**. À titre de membre élu du Conseil (1999-2000), le Canada défend un programme fortement axé sur la sécurité humaine. Pendant la période où le Canada a assumé la présidence du Conseil, en février, il a parrainé un débat qui avait pour thème « La protection des civils lors de conflits armés ». Il a demandé au secrétaire général des Nations Unies de faire préparer un rapport accompagné de recommandations, lesquels seront étudiés cet automne.

L'**Assemblée générale des Nations Unies** et les **agences spécialisées de l'ONU** où le Canada défend un programme axé sur la sécurité humaine. Ceux-ci comprennent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le représentant spécial du secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés et le représentant spécial pour les personnes déplacées à l'intérieur des frontières.

Un autre partenaire est le **G-8**. Le Canada a joué un rôle prépondérant pour faire inscrire le dossier des questions et des perspectives relatives à la sécurité humaine à l'ordre du jour des réunions de travail des Sommets du G-7 et du G-8. Cette année, la réunion des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Cologne, au mois de juin, était focalisée sur

l'impact de la mondialisation, et l'ordre du jour reflétait l'importance des préoccupations touchant la sécurité humaine.

En mai 1998, le Canada et la Norvège ont signé la **Déclaration de Lysøen**, un plan commun d'action bilatérale. Le principal objectif de ce partenariat est de donner aux initiatives touchant la sécurité humaine la cohérence, la fermeté et l'élan voulus. Les dossiers qui font l'objet de consultations et d'une collaboration entre les partenaires sont notamment les mines terrestres, la Cour criminelle internationale, les droits de la personne, le droit humanitaire, la problématique hommes-femmes dans les conflits armés, les armes légères, les enfants touchés par la guerre (y compris les enfants-soldats), la main-d'oeuvre enfantine, et la coopération dans l'Arctique et le Nord.

L'**Extension du partenariat relatif à la sécurité humaine** est une initiative, lancée en septembre 1998 par le Canada et la Norvège, ayant une portée plus vaste. Quelque 11 pays ont participé à la rencontre initiale en mai 1999 à Bergen, en Norvège. Les participants à cette réunion ont avant tout cherché à cerner les problèmes et les solutions liés au règlement des principales questions, notamment les mines terrestres, l'accumulation et le transfert d'armes militaires légères, les enfants-soldats et le respect du droit humanitaire international et des droits de la personne.

Participation des jeunes

Environ un tiers des stages internationaux du Ministère pour les jeunes sont axés sur des questions touchant la sécurité humaine. Par exemple :

MICHAEL CROFT (stage organisé par la Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton, Ottawa) a travaillé au siège social de l'UNESCO à Paris, dans le cadre du programme « Culture de la paix ». Il a participé aux initiatives de l'UNESCO destinées à intégrer au programme des éléments tels le développement, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, ainsi que la problématique hommes-femmes et l'ethnicité. À la fin de son stage, il a été embauché à contrat par l'UNESCO.

ALUKI KOTIERK, d'Igloodik, Nunavut (stage organisé par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, situé à Montréal) a travaillé à Quito, en Équateur, sur le dossier des problèmes auxquels font face les femmes autochtones dans ce pays.

SEAN McNAMARA a effectué son stage (organisé par CANADEM) à l'Institut international de l'enfance, situé à Montréal. Il est allé à Sarajevo avec une équipe chargée de mettre en oeuvre le programme de l'Institut intitulé « Construire des ponts » en Bosnie. Il a participé à l'élaboration de cours pour les enfants d'âge scolaire du canton de Sarajevo et il a préparé des présentations utilisées par les éducateurs de l'Institut.

CANADEM a organisé 10 stages en Croatie, en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les activités touchaient les domaines suivants : surveillance sur le terrain, réintégration des réfugiés, démocratisation, suivi des activités de la police, règlement de cas impliquant le respect des droits de la personne et réconciliation. L'OSCE a, par la suite, embauché six des stagiaires. Par exemple, **LEANNE BAYER** de Québec, qui travaillait dans un bureau de l'Organisation à Karlovac, est maintenant chargée des dossiers de la démocratisation et des droits de la personne au Centre de coordination de Sisak, où elle met sur pied des projets qui concernent la société civile.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme des stages internationaux pour les jeunes, prière de consulter le site Web du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca/stagiaires/) ou de téléphoner au 1 800 559-2888 (sans frais au Canada). ●

